

Communiqué de presse

Berne, le 20 mai 2016

Pour tout renseignement complémentaire:

Adrian Haas, directeur UCI du Canton de Berne, tél. 079 717 24 24

Alain Hauert, chef de projet, responsable de la communication de l'UCI du Canton de Berne, tél. 078 631 61 43

Classement des communes de l'UCI: Moutier reste en tête

Aujourd'hui, lors d'une conférence de presse à Sonceboz, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) a présenté les résultats du 5^e classement des communes de la région du Jura bernois. 14 communes y ont été comparées et évaluées sur leur politique favorable à l'économie et leur attrait comme site d'implantation. La commune de Moutier sort gagnante, comme quatre ans auparavant.

L'évaluation des communes se base sur une vaste procédure à l'aide des critères «impôts et taxes», «transports et parage», «construction, règlements, surfaces», «facteurs d'appréciation subjectifs», ainsi que «cadre environnant et qualité de vie». Avec le partenaire de projet BDO S.A., l'UCI établit une comparaison professionnelle pouvant être utilisée tant par les communes elles-mêmes que par les entreprises et des particuliers à des fins diverses. Le classement révèle aux communes leurs points forts et faibles et stimule les autorités en faveur d'un plus grand engagement politico-économique. En plus, le classement des communes de l'UCI offre aux entreprises et aux investisseurs des aides décisionnelles utiles pour l'évaluation d'un site.

En comparaison avec la dernière mise à jour en 2012, on constate que seulement deux communes ont pu gagner des points (Orvin +7 points et Tramelan +3 points). Le résultat global s'est nettement détérioré, en particulier dans les domaines «impôts et taxes» et «transports et parage». Pendant que le premier des deux groupes de facteurs mentionnés révèle une tendance à la baisse semblable dans toutes les régions, le développement dans le domaine des transports est toutefois à attribuer à la situation géographique. Plus une commune se trouve en périphérie, plus la situation initiale est difficile selon ce critère. Surtout dans les vallées du Jura bernois, la desserte par les transports publics est visiblement pire que dans d'autres régions.

Même Moutier, la commune gagnante, doit accepter une perte de points en comparaison avec le dernier résultat, entre autres également à cause des plans de zones et des règlements de construction non mis à jour. Néanmoins, Moutier reste nettement en tête du classement. Les communes qui suivent se classent ensuite très proche les unes des autres, la différence entre Tramelan, au deuxième rang, et Orvin, à l'avant-dernière place, n'est que de 13 points. Nouvellement, la commune de Sonvillier ferme la marche, laquelle a été classée pour la première fois cette année.

Les communes suivantes montent sur le podium lors de ce 5^e classement des communes de l'UCI:

- **1^{re} place Moutier (158 points)**
- **2^e place Tramelan (147 points)**
- **3^e place St-Imier (145 points)**

L'équipe de projet tient à souligner que les communes du Jura bernois sont conscientes de l'importance de leur engagement en faveur de bonnes conditions-cadre économiques. Cependant, les marges de manœuvre dans cette région sont un peu plus étroites que dans les régions qui sont mieux desservies.

Pour chacune des communes, l'investissement ciblé des «propres armes dans le concours du meilleur site» peut en fin de compte se montrer déterminant, d'autant plus que le classement de l'UCI permet aussi une comparaison au sein de sa propre région. Pour Maxime Zuber, maire de Moutier, la première place est également une «carte de visite importante» par rapport aux différents acteurs politico-économiques.

Annexe: 5^e classement des communes, Jura bernois

Classement des communes de l'UCI

Depuis 1999, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) analyse et évalue périodiquement les qualités des communes bernoises en tant que sites d'implantation et publie les résultats sous forme de classement. Celui-ci doit démontrer aux communes leurs points forts et faibles en comparaison avec les autres communes concurrentes quant à l'attrait de leur site. Des entrepreneurs et entrepreneuses intéressés, mais également des cadres et experts économiques, doivent y trouver des informations et conseils utiles. La méthode consistant à compléter de purs critères économiques avec des critères tirés des groupes de facteurs « cadre environnant et qualité de vie », a fait ses preuves sur plusieurs années et inclut la collaboration des communes par le biais d'entretiens.

Le classement représente aussi une incitation à améliorer les qualités des sites importantes sur le plan économique. Cependant, l'UCI est consciente du fait que les communes ne peuvent pas influencer elles-mêmes tous les facteurs. D'une part, les conditions-cadre cantonales et nationales jouent également un rôle, et d'autre part, leur situation géographique ne saurait être sous-estimée.

L'équipe du projet se compose comme suit: Alain Hauert (responsable) UCI, Bernard Fuhrer, BDO S.A. et Michael Käsermann, BDO S.A.

Des exemplaires du rapport peuvent être commandés auprès de l'UCI (20 fr./ex). Les représentants et représentantes des communes intéressés ont aussi la possibilité de consulter les rapports originaux, matériel de base inclus.

Avec l'aimable soutien de nos sponsors de projet

